



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/43 du 1^{er} juin 2026

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**

L'an Deux Mil Vingt Six le Premier Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Deux Mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

ABSENTES AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

Mme Nathalie CAPBLANC à Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Prune CHAMARD-LASTRE à Mme Katia GUÉRIN
Mme Isabelle ARPIN à Mme Annie JACOB
Mme Mary RÉAUBOURG à Mme Hermine SALIGUE

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/43 du 1^{er} juin 2026

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20260601-DE-43-2026-DE
A.R. du 11/06/2026
Publié le 16/06/2026
Le Président



Nicolas PONCHEL

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/30 du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2026 relative au vote du BP 2026 du Budget Annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo

Vu la délibération n°2026/40 du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2026 relative au vote du compte de gestion 2025 du budget annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo

Vu la délibération n°2026/41 du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2026 relative au vote du compte administratif 2025 du budget annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo

Vu la délibération n°2026/42 du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Considérant les résultats constatés 2025 du budget annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 13
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le Budget Supplémentaire 2026 comme suit :

	BP 2026	BS 2026	Restes à Réaliser 2025	Budget Exécutoire 2026
Section d'investissement				
RECETTES	119 000,00	308 608,69	10 667,00	438 275,69
DEPENSES	127 224,38	308 608,69	2 442,62	438 275,69
Section de fonctionnement				
RECETTES	698 400,00	111 330,06		809 730,06
DEPENSES	698 400,00	111 330,06		809 730,06
Total Général en Recettes	817 400,00	419 938,75	10 667,00	1 248 005,75
Total Général en Dépenses	825 624,38	419 938,75	2 442,62	1 248 005,75

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20260601-DE-43-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2026/43 du 1^{er} juin 2026

PRESENTATION PAR CHAPITRE

Sens et section	Chapitre	Libellé des chapitres	BP 2026	Restes A Réaliser 2026	BS 2026	Budget exécutoire 2026
Section de Fonctionnement						
	Groupe 1	Charges afférentes à l'exploitation courante	256 116,00		31 330,06	287 446,06
	Groupe 2	Charges afférentes au personnel	280 245,00		40 000,00	320 245,00
	Groupe 3	Charges afférentes à la structure	162 039,00		40 000,00	202 039,00
Total : Dépenses			698 400,00		111 330,06	809 730,06
	002	Excédent antérieur reporté	80 577,93		111 330,06	191 907,99
	Groupe 1	Produits de la tarification	574 762,00			574 762,00
	Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	34 995,07			34 995,07
	Groupe 3	Produits financiers, produits exceptionnels, et produits non encaissables	8 065,00			8 065,00
Total : Recettes			698 400,00		111 330,06	809 730,06
SOLDE Recettes - Dépenses de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement						
	16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	8 065,00	0,00	0,00	8 065,00
	20	Immobilisations incorporelles	500,00	0,00	0,00	500,00
	21	Immobilisations corporelles	109 659,38	2 442,62	308 608,69	420 710,69
Total : Dépenses			127 224,38	2 442,62	308 608,69	438 275,69
	001	Résultat d'investissement cumulé antérieur	0,00	0,00	308 608,69	308 608,69
	10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	131	Subventions d'équipements reçues		10 667,00		10 667,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	28	Amortissements des immobilisations	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
Total Recettes			119 000,00	10 667,00	308 608,69	438 275,69
SOLDE Recettes - Dépenses d'Investissement			-8 224,38	8 224,38	0,00	0,00
Ensemble			817 400,00	10 667,00	419 938,75	1 248 005,75

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Nicolas BONCHAL

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

